

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 11 décembre 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-12-693

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en retirant le sujet 4.3 « Affectation d'une somme de 541 495 \$ de l'excédent accumulé à la suite de l'adoption du budget 2024 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-694

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 6 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2023 totalisant 1 642 939,90 \$ et apparaissant à la liste en date du 6 décembre 2023 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-695

Autorisation pour l'utilisation d'un budget discrétionnaire par les conseillères et conseillers - année budgétaire 2024

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, le conseil a réservé un budget discrétionnaire spécifique de 20 000 \$ par district électoral, le tout totalisant 160 000 \$, afin de permettre aux conseillers de pouvoir réaliser des projets dans les différents secteurs de la ville,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise l'utilisation d'un budget discrétionnaire maximal de 160 000 \$, soit 20 000 \$ par conseiller, pour la réalisation de projets de quartier pour l'année 2024,

QUE les soldes des budgets discrétionnaires inutilisés en 2024 soient reportés au budget 2025 pour des projets futurs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-696

Acquisition d'oeuvres d'art pour l'année 2023 - mise en application de la Politique d'acquisition d'oeuvres d'art

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014, adoptait la résolution n° 14-11-694 afin d'adopter la Politique d'acquisition d'œuvres d'art ayant pour but d'encourager l'achat d'œuvres d'artistes régionaux et la création d'une banque d'œuvres d'art,

CONSIDÉRANT le choix des œuvres effectué par le comité de sélection lors de leur réunion tenue le 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 décembre 2023 soumis à ce sujet par Mme Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil approuve la sélection des candidats au concours d'acquisition d'œuvres d'art 2023,

QUE le conseil autorise le paiement des œuvres d'art aux artistes suivants :

- Frédéric Joyal	Regarde moé bien dans le blanc des yeux car je viens de Sorel, Big!	850 \$
- Marie-Josée Desjardins	Ode aux héritages du passé	1 725 \$
- Martin Cournoyer	Shopping	175 \$
- Maryse Ménard	Chartreuse	1 440 \$
- Nicole Mongeon-Cardin	9801-01	Don
- Samuel Tessier	Flore	750 \$

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-697

Inscription de l'équipe de la Ville de Sorel-Tracy - 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2024

CONSIDÉRANT que la 16^e édition du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie aura lieu du 14 au 16 juin 2024,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy souhaite promouvoir les saines habitudes de vie de ses employés,

CONSIDÉRANT que pour l'événement, une équipe représentant la Ville de Sorel-Tracy a été constituée par des employés de l'organisation,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise le versement d'une somme de 4 000 \$ pour assumer les frais d'inscription de l'équipe de la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie 2024,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-698

Assistance financière - Le Groupe Gib inc.

CONSIDÉRANT que la 2^e édition des Régates internationales de Sorel-Tracy prévue les 3 et 4 juin 2023 n'a pas eu lieu en raison des mauvaises conditions climatiques,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 décembre 2023 soumis à ce sujet par Mme Christine Bouvette, chef de division – programme et événement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise le versement d'une assistance financière de 25 000 \$ à Le Groupe Gib inc., et ce, à titre de compensation découlant de l'annulation de la 2^e édition des Régates internationales de Sorel-Tracy,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-699

Autorisation pour la création et l'ouverture d'un poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et nomination de son titulaire

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 27 novembre 2023 soumis par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise l'ouverture du poste de directeur(trice) général(e) adjoint(e) et la nomination de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, à ce poste, et ce, à compter du 7 janvier 2024,

QUE le salaire de Mme Bussière soit fixé conformément aux recommandations contenues au rapport décisionnel soumis par Mme Annik Desbiens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-700

Gestion de la centrale de traitement de l'eau (CTE) par le Service du génie

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, adoptait la résolution n° 2023-10-570 afin d'autoriser la réorganisation du Service des travaux publics et du Service du génie et l'abolition du Service des bâtiments et équipements,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la phase II de cette réorganisation, il y a lieu pour le conseil de nommer le service responsable de la centrale de traitement de l'eau (CTE) du 78, chemin des Patriotes,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 décembre 2023 soumis à ce sujet par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil approuve la nouvelle structure du Service du génie et confirme que la direction du Service du génie devient responsable de la gestion de la centrale de traitement de l'eau (CTE) du 78, chemin des Patriotes, et retire cette responsabilité au Service des travaux publics,

QUE les organigrammes de ces services soient modifiés en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-701

Adoption de la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2023-2026 de la Ville de Sorel-Tracy et de son plan d'action

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019, adoptait la résolution n° 2019-05-320 afin d'autoriser la MRC de Pierre-De Saurel à présenter une demande de soutien financier auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA),

CONSIDÉRANT que par cette résolution, la Ville de Sorel-Tracy demandait à la MRC de Pierre-De Saurel de coordonner, par l'intermédiaire du comité régional de la famille et des aînés, les travaux de la démarche MADA pour la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, adoptait la résolution n° 2020-12-677 afin de créer un comité de pilotage local ayant comme mandat de mener à bien la démarche MADA contenue à la Politique familiale de l'époque, en collaboration avec la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 novembre 2023 soumis par Mme Christine Bouvette, chef de division, programme et événement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil :

- adopte la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2023-2026 de la Ville de Sorel-Tracy et son plan d'action;
- mette fin au comité de pilotage local créé le 7 décembre 2020 par la résolution n° 2020-12-677;
- donne mandat au comité de suivi du plan d'action des personnes handicapées de voir à l'opérationnalisation du plan d'action MADA de la Ville de Sorel-Tracy et sa politique, et ce, jusqu'à la création du comité de développement social et de l'accessibilité à qui sera donné ce mandat;
- nomme M. Jacques Patenaude sur ce comité de suivi, à titre de citoyen.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-702 Dépôt et lecture du certificat du greffier - règlement d'emprunt n° 2558

Le greffier dépose et donne lecture du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des demandes de scrutin pour l'approbation par les personnes habiles à voter du Règlement n° 2558 « Décrétant l'acquisition d'immeubles en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, et autorisant, à ces fins, un emprunt de 4 500 000 \$ ».

2023-12-703 Publication du document explicatif du budget 2024 de la Ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le budget ou le document explicatif de celui-ci doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville,

CONSIDÉRANT que cette disposition prévoit également qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget ou le document explicatif de celui-ci peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Mathieu Gagné, que conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil décrète que le document explicatif du budget 2024 de la Ville de Sorel-Tracy soit publié dans le journal local Les 2 Rives diffusé sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-704 Autorisation de signature – entente avec la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Sorel-Tracy et la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, pour la prestation de divers services par la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre de la gestion financière quotidienne et de la gestion de projets de la Régie,

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, pour la prestation de divers services par la Ville de Sorel-Tracy dans le cadre de la gestion financière quotidienne et de la gestion de projets de la Régie, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, sous réserve de la facturation des services de gestion de projets qui s'applique rétroactivement à compter du 20 novembre 2023,

QUE la facturation afférente à l'exécution des services d'assainissement des eaux usées soit effectuée sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 13 271 \$, taxes non comprises, pour l'année 2024,

QUE la facturation afférente à l'exécution des services en matière de trésorerie et comptabilité soit effectuée sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 62 205,78 \$, taxes non comprises, pour l'année 2024,

QUE la facturation afférente à l'exécution des services en matière de gestion de projets soit effectuée sur la base d'un taux horaire de 75 \$, taxes et frais non compris, à compter du 20 novembre 2023,

QUE ces montants forfaitaires et taux horaire soient indexés au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier de chaque année de l'entente par la suite, selon l'Indice des prix à la consommation (IPC), publié par l'Institut de la statistique du Québec pour l'année précédente,

QUE tout autre service demandé par la Régie qui n'est pas expressément décrit à l'entente lui soit facturé au coût réel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-705

Autorisation de signature - protocole d'entente - développement résidentiel - prolongement des rues Bertrand, Roberge, Claudine et Magalie

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et Groupe Richelieu inc, dans le cadre du prolongement des rues Bertrand, Roberge, Claudine et Magalie sur le lot 4 874 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-706

Autorisations pour la réalisation du Gib des neiges 2024 - planification et logistique - Le Groupe Gib inc.

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat intervenue entre la Ville de Sorel-Tracy et Le Groupe Gib inc. ayant pour objet de supporter la mission de l'organisme pour la réalisation d'événements phares pour la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que pour 2024, Le Groupe Gib inc. propose de tenir son carnaval d'hiver à la place des Loisirs, du vendredi 2 au dimanche 4 février 2024,

CONSIDÉRANT la programmation soumise,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 novembre 2023 soumis à ce sujet par M. Joël Laroche, régisseur – développement événementiel, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise Le Groupe Gib inc. à :

- tenir l'édition 2024 du Gib des neiges les 2, 3 et 4 février 2024 sur les terrains de propriété municipale constituant la place des Loisirs;
- disposer, lors des journées d'ouverture de l'événement, d'une partie du stationnement incitatif de l'avenue de la Plaza et du boulevard Gariépy;
- exploiter un permis de réunion dûment délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux, jusqu'à 1 h lors des journées d'ouverture de l'événement, le tout en conformité avec la réglementation en vigueur et à l'obtention des permis requis;
- tenir des courses à pied de 1 km, de 2,5 km et de 5 km dans les rues de Sorel-Tracy, le dimanche 4 février 2024, selon le parcours soumis;
- contrôler la circulation automobile sur la place des Loisirs et sur les rues touchées par la tenue d'une course à pied, pourvu que le contrôle et la fermeture de ces rues ne briment pas les autres activités du secteur,

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, au Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy, à Ambulance Richelieu, à EXO Réseau de transport métropolitain et à la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-707

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables de la rue Dauplaise

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables de la rue Dauplaise, estimé à 156 212,50 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 74 705,17 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Béland, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Olivier Godin, ingénieur chargé de projets au Service du génie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-708

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables du boulevard Saint-Louis

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables du boulevard Saint-Louis, estimé à 631 852,64 \$ toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 301 593,73 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Olivier Godin, ingénieur chargé de projets au Service du génie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-709

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 2 : Amélioration des infrastructures de transport actif – réhabilitation de voies cyclables de la rue Turcotte

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation de voies cyclables de la rue Turcotte, estimé à 172 731,25 \$, toutes taxes comprises, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 82 447,34 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Olivier Godin, ingénieur chargé de projets au Service du génie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-710

Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements – année financière 2024-2025

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci,

CONSIDÉRANT que les coûts d'intervention assumés par la Ville pour l'entretien de la Route verte, estimés à 26 200 \$, toutes taxes comprises, sont admissibles à une demande de financement dans le cadre de ce programme et que le montant demandé est de 12 897,50 \$,

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Sorel-Tracy doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et nommer un représentant pour signer cette demande,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard, que la Ville de Sorel-Tracy autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Olivier Godin, ingénieur chargé de projets au Service du génie, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-711

Adoption du second projet de règlement n° 2554 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance ordinaire du 6 novembre 2023, adoptait la résolution n° 2023-11-619 afin d'adopter le premier projet de règlement n° 2554,

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le 4 décembre 2023 à compter de 18 h,

CONSIDÉRANT le second projet de règlement n° 2554 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil ainsi que d'apporter des ajustements à certaines dispositions intégrées au règlement qui apparaissent imprécises, manquantes ou discordantes avec d'autres dispositions »,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le second projet de règlement n° 2554 soit adopté tel que présenté et soit soumis à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter des secteurs concernés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-712

Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2559 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2024 »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de règlement n° 2559 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2024 » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire